

**Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones, 16e session,  
24 avril au 5 mai 2017**

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : Dialogue avec le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et le Président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones concernant les défenseurs autochtones des droits de l'homme.**

Présenté par Jazmin Alfaro, Confédération unie des peuples taïno, au nom des participants au 12e atelier mondial annuel de formation au renforcement des capacités des peuples autochtones de Project Access (Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord et Pacifique, Europe de l'Est, Russie et Transcaucasie)

---

Merci Madame la Présidente, frères et sœurs autochtones,

Je lis au nom des membres de Project Access de Tribal Link. Les défenseurs des droits de l'homme risquent d'être finalement éliminés politiquement, socialement ou physiquement, en particulier les peuples indigènes.

Comme le président de l'EMRIP l'a déclaré dans son intervention aujourd'hui, 49% des 282 défenseurs des droits humains qui ont été assassinés en 2016, étaient des défenseurs des droits autochtones et environnementaux. Dans une grande majorité des cas, les meurtres ont été précédés d'avertissements, de menaces de mort et d'intimidations, qui, lorsqu'ils ont été signalés à la police, ont été systématiquement ignorés.

La criminalisation est le premier choix des acteurs étatiques et non étatiques pour faire taire les défenseurs et en dissuader d'autres. Les attaques physiques, les menaces, les campagnes de dénigrement et les arrestations pour protestation pacifique sont couramment utilisées, notamment dans le cadre de projets de développement. En plus de ces exemples dans les camps de prière de NoDAPL, des journalistes et des documentaristes couvrant Standing Rock ont été inculpés au pénal dans le but de faire taire la couverture médiatique.

Le harcèlement judiciaire, comme au Cameroun, a fait comparaître M. Musa Usman Ndamba mille et treize fois pour la même affaire de défense de terres communautaires contre l'accaparement des terres. En Russie, M. Pavel Sulyandziga - qui est membre du Groupe de travail des Nations Unies sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises commerciales, fait l'objet de persécutions politiques et est actuellement en exil pour son travail. En outre, nous constatons avec regret que les États-Unis n'ont pas accordé la clémence à Léonard Pelletier.

Aux Philippines, le 4 février 2017, M. Renato Anglao, un leader de la tribu Lumad, a été assassiné pour avoir défendu le territoire de son peuple contre les intérêts miniers. 14 autres

militants indigènes des droits fonciers qui s'opposent fermement à l'extraction des ressources par les entreprises ont également été assassinés aux Philippines au cours du seul premier trimestre 2017. De plus, des disparitions avec un éclairage particulier sur le Pakistan, la Chine et la Thaïlande ont également été signalées.

Nous reconnaissons le caractère de plus en plus fréquent de ces atrocités et la complicité des États dans ces violations qui semblent favoriser les intérêts des entreprises au détriment des obligations des Autochtones en matière de droits humains.

Étant donné les représailles continues contre les peuples et communautés autochtones qui s'opposent aux projets industriels destructeurs de l'environnement, nous demandons aux États de mettre fin à la militarisation des terres des peuples autochtones.

Nous reconnaissons le caractère de plus en plus fréquent de ces atrocités et la complicité des États dans ces violations qui semblent favoriser les intérêts des entreprises au détriment des obligations des autochtones en matière de droits humains.

Compte tenu des représailles continues contre les peuples et communautés autochtones qui s'opposent aux Nous demandons aux États de mettre fin à la militarisation des terres des peuples autochtones.

**Nous mettons au défi l'EMRIP de publier des déclarations plus fortes à l'intention des États membres, et demandons au rapporteur spécial sur les droits de l'homme de poursuivre les enquêtes sur ces harcèlements et ces meurtres.**

**Nous recommandons que le président de l'Instance permanente supervise la création d'une base de données de tous les défenseurs autochtones des droits de l'homme qui ont perdu la vie dans cette noble cause.**

**Enfin, nous recommandons à l'EMRIP, dans le cadre de son nouveau mandat, d'accorder une attention particulière aux articles 27, 28 et 40 de la Déclaration, et de créer un processus juste et équitable pour protéger les défenseurs des droits humains autochtones.**

Merci.